ver que cette disposition ne stipule aucune augmentation future du chiffre de cette somme. Cette subvention étant établie en permanonce, il est à espérer que les gouvernements locaux verront l'importance ou plutôt la nécessité d'exercer un contrôle vigilant et sévère sur les dépenses de leurs provinces. Nous obtiendrons ainsi les plus fortes garanties qui puissent nous être offertes contre ces influences qui, dans une législature comme celle que le pays possède maintenant, sont souvent mises en jeu dans le but de grossir les dépenses. influences ne pourront réagir sur les législatures locales; elles rencontreront une telle résistance dans le seul fait de l'impossibilité où scront les gouvernements locaux de s'y soumettre, qu'il en résulters une très grande économie dans les dépenses générales de tout le pays. (Ecouter! écouter!) Il ne me reste plus, M. l'ORATEUR, qu'à rappeler l'attention sur la question qu'il importe absolument de décider sans plus de retard, la question de savoir si, avec la confédération projetée, le sureroit de dépenses qu'elle va nécessiter ne la rendrait pas inacceptable. Or, je suis force de dire ici que, selon moi, la question de la dépense scule n'est pas une donnée assez sûre pour que d'après elle ont puisse juger exactement des avantages d'une mesure comme celle dont la chambre est actuellement saisie; mais envisagée sous son côté le plus abstrait, le surcroît de dépense qui pourrait en résulter sera seulement celui nécessité pour l'administration du pays. Sur les autres points je n'entrevois pas que les charges du peuple augmenteront; et, à ce point de vue, il est même permis de douter si les frais collectifs seront plus élevés pour le gouverment général administrant dans l'intérêt de tous, et pour les gouvernements locaux simplement chargés de la gestion des affaires locales de chaque section, que ceux de notre gouvernement sous le système actuel. (Ecoutez ! écoutez !) D'une part, nous serons affranchis de ce vain apparat des petitos cours qui nous est imposé par le système qui régit chacune de ces provinces, et qui n'est au fond qu'un simulacre de la pompe royale; la législation de notre gouvernement général sera restreinte à ces grandes questions dignes de l'attention des premiers hommes du pays; nous ne verrons plus se perdre notre temps à la discussion du mérite de quelques patites meaures locales, et nous pouvous raisonnablement espérer que les dépenses de la législature générale seront ainsi beaucoup

moindres que celles même de notre législature actuelle;—tandis que de l'autre, les législatures locales, — qui n'auront à s'occuper que de questions municipales plutôt que d'affaires d'un intérêt général-pourront disposer de ces mesures de second ordre de manière à mieux satisfaire le peuple et à beaucoup moins de frais qu'à présent. crois donc que les dépenses du gouvernement ne seront pas effectivement plus considérables sous le nouveau que sous l'ancien système; mais il faut bien se rappeler que l'absence de certains items de dépense du budget d'un pays, est souvent plutôt une preuve de faiblesse et de dépendance qu'une source de satisfaction. Le fait seul que ces items ne se trouvent pas inscrits dans les déponses publiques, soit du Canada ou des provinces maritimes, est la preuve la plus évidente de l'infériorité de notre position, et que nous n'avons ni le pouvoir ni les moyens d'entreprendre des travaux qui rendent ces dépenses nécessaires. Je vais citer un ou deux exemples qui feront mieux comprendre ma pensée:—le premier est la grave question des défenses nationales. (Rooutez ! écoutez !) Est-ce que l'absence de cet item de notre budget n'indique pas que nous manquons d'un des éléments principaux qui font la grandeur d'un pays, -que nous ne faisons pas asses de cas de nos institutions et que nous ne sommes nullement disposés à faire les sacrifices que tous les peuples libres doivent faire pour sauvegarder leur indépendance? Le même raisonnement s'applique aux travaux publics dont on peut dire que les avantages qu'on en retire sont en proportion des dépenses qu'on y affecte; avec des ressources limitées et un territoire peu habité, il est impossible à un pays de faire les dépences nécessaires pour les entre-On doit également observer que prendre. plusieurs des travaux de ce genre ne produisent directement aucun revenu, quoiqu'ils soient de la plus grande utilité; c'est pourquoi, lorsque les ressources d'un pays no permettent point d'en faire la dépense, ce doit être un motif de regret pour tous et [Ecouter ! Scouter.] non de satisfaction. Regardes l'immense étendue de territoire situé à l'ouest du Haut-Canada: pourquoi n'avons-nous pas pu prendre possession de ces pays, ni les ouvrir à l'industrie et à la jounesse du Canada obligée par suite du manque de champ suffisant pour leur onergie de s'en aller aux Etats-Unis et surtout vers les riches états du Nord-Ouest, sinon parceque les ressources du Canada, toutes